

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2018**

**Présents** : M. MILLE - M. CORNU - Mme QUINTERNET - M. COTTA - Mme LAB - Mme AUBRY - Mme FAVEREAU - M. DURUPT - Mme GUIDEZ - Mme GIRARDOT - Mme LAROCHE - Mme DUMONTEIL - M. TARIN - M. DURIN - M. DURPOIX - M. DEVILLERS

**Absents** : M. DARRICARRERE - Mme GASPERMENT - M. MITTLER

**Excusés** : M. JAMMI (pouvoir à Mme FAVEREAU) - M. MARECHAL - M. STRUB - M. DESMAREST (pouvoir à M. MILLE)

**Assistait à la séance** : Mme Anne PERREZ, Secrétaire Générale

**Secrétaire de séance** : Cécile AUBRY est désignée à l'unanimité (M. DEVILLERS ne prend pas part au vote).



### **1 - Subvention au FCPM pour ses prestations périscolaires**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la participation du Football Club du Pays Minier aux Nouvelles Activités Périscolaires organisées à RONCHAMP et donne lecture du décompte des prestations qu'il conviendrait de lui régler sous forme de subvention.

Les interventions qui ont eu lieu en février et mars 2018 représentent un total de 6 heures. Le coût d'une heure étant estimé à 15 €, une subvention de 90 € pourrait être allouée au FCPM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au Football Club du Pays Minier une subvention de 90 €.

### **2 - Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2019**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de fixer le programme des coupes et la destination des produits à marquer dans la forêt communale durant l'hiver 2018-2019 (exercice 2019). Il fait part des propositions établies par l'Office National des Forêts et demande aux conseillers de se prononcer sur celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (M. DEVILLERS) :

- approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2019 dans les parcelles de la forêt communale n<sup>os</sup> : 2, 19, 58, 83, 84, 85, 15, 22r et 23r ;
- décide de vendre en bloc et sur pied, par les soins de l'ONF, les produits des parcelles 2, 19, 58, 83, 84, 85, 15, 22r et 23r ;
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

### **3 - Adhésion à un groupement de commandes destiné à la passation de marchés avec des entreprises de travaux forestiers**

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, entre les communes de CHAMPAGNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER et RONCHAMP, que des coupes de leur assiette 2018-2019-2020 seront exploitées pour être commercialisées en contrats d'approvisionnement de bois façonné. Dans ce cadre, il est envisagé de passer un accord cadre à bons de commande de trois années avec des entreprises de travaux forestiers au travers d'un groupement de commandes dont l'organisation de la procédure de passation du marché sera confiée à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont en application de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Considérant les besoins analogues des communes de CHAMPAGNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER et RONCHAMP en matière d'exploitation forestière ;

Considérant que le regroupement des travaux d'exploitation forestière permet, par la mutualisation, d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix ;

Considérant la possibilité de mettre en place un groupement de commandes limité à l'organisation de la procédure de passation du marché pour l'exploitation des coupes de l'assiette 2018-2019-2020 destinées à être commercialisées en contrat d'approvisionnement de bois façonné ;

Considérant le projet Territoire à Energie Positive (TEPOS) de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et son action visant à expérimenter la commercialisation de produits bois en contrats d'approvisionnements en vue de développer les circuits courts avec les entreprises de travaux forestiers et les entreprises de transformation du bois (scierie, producteur de plaquettes) permettant de contribuer à diminuer les gaz à effet de serre ;

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement de commandes au regard de ses besoins propres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (M. DEVILLERS) :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour "organiser la procédure de passation du marché" qui aura une durée limitée à cette opération ;
- désigne le Président de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour coordonner le groupement de commandes et lui donne mandat pour signer et notifier le marché dont la commune sera partie prenante ;
- décide la création d'une commission d'appel d'offres créée pour l'occasion et désigne comme représentant titulaire Monsieur Roland DURUPT et comme suppléant Monsieur Jean-Claude MILLE ;
- s'engage à exécuter, avec les entreprises retenues, le marché dont la commune est partie prenante ;
- s'engage à émettre des bons de commande pour exécuter les prestations d'exploitation sur les coupes du domaine forestier communal en fonction des besoins prédéterminés et de régler les sommes dues directement aux entreprises au titre du marché dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget ;
- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes et lui donne mandat pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dont l'engagement de la commune à participer au marché public.

#### **4 - Réalisation d'audits énergétiques groupés par la CCRC : inscription de la maison "Maulini"**

Le Maire expose au Conseil municipal la démarche de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont qui, afin de réduire la facture énergétique liée à l'exploitation des bâtiments publics, propose à l'ensemble de ses collectivités membres de réaliser des audits énergétiques groupés.

Un bureau d'études thermiques sera mandaté afin de réaliser un audit des bâtiments qui auront été identifiés lors de l'appel à manifestation d'intérêt adressé aux 9 communes de la CCRC.

Le regroupement à l'échelle de la Communauté de Communes permettra de réduire le coût des audits énergétiques et de faciliter le travail des collectivités, les démarches administratives et de suivi étant effectués par la CCRC.

Les audits étant subventionnés à hauteur de 70 % par l'ADEME et la Région, il ne restera que 30 % de leur coût à la charge de la commune.

En ce qui concerne RONCHAMP, seule la "Maison MAULINI" pourrait être concernée, les autres bâtiments ayant déjà fait l'objet d'un tel audit dans le cadre d'une opération menée précédemment par le Pays des Vosges Saônoises.

Appelé à se prononcer sur l'opportunité d'inscrire la "Maison MAULINI" dans cette démarche et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (M. DEVILLERS) :

- décide de faire auditer ce bâtiment dans le cadre d'un groupement à l'échelle de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont,

- autorise le Maire à prendre toute mesure et à signer tout document concernant ce dossier.

#### **5 - Reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal**

Le Maire expose au Conseil municipal ce qui suit :

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en état d'abandon est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 et R. 2223-23.

Les monuments délaissés nuisent à l'aspect solennel du cimetière, peuvent présenter des risques pour les usagers ainsi que pour les concessions voisines et il convient donc d'y remédier.

Une procédure de reprise a été engagée dans notre cimetière le 26 février 2015 et vise 36 concessions.

L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

La publicité, conformément à ces mêmes dispositions, a été largement effectuée via le bulletin d'informations municipales, par affichage aux portes du cimetière et de la mairie et par des plaquettes apposées sur les concessions concernées indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Une personne justifiant de sa qualité de descendant a demandé l'arrêt de la procédure en arguant des travaux de restauration qu'elle avait effectués. Un "constat d'entretien" a été

dressé et l'intéressé a été averti de l'interruption de la procédure.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal a été rédigé en date du 13 juillet 2018 pour les 35 concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Le Maire donne lecture de la liste des concessions concernées et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur leur reprise, toutes les conditions requises par les lois et règlements ayant été rigoureusement respectées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée seront reprises par la commune ;
- qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise ;
- que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

## LISTE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Département de Haute-Saône  
Commune de Ronchamp  
Cimetière communal

Liste des concessions cinquantenaires, centenaires, perpétuelles dont l'état d'abandon a été constaté les 26 février 2015 et 13 juillet 2018 conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-16 du Code général des collectivités territoriales.

**Section A n°005** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu  
Personne inhumée : Madame Marie LALLEMAND épouse LOYOT, décédée le 07 décembre 1870.  
Aucun descendant ou successeur connu

- Ornaments en ferraille rouillés
- Contour de la sépulture et stèle en pierre cassés et s'affaissant

**Section A n°029** - Concession perpétuelle n° 696 - Délivrée le 16 novembre 1962  
Concessionnaire originel : Louissette PINGAND, domiciliée de son vivant à la Selle, à Ronchamp  
Personne inhumée : Famille Alphonse et Alice PINGAND  
Descendant : [REDACTED], domicilié à [REDACTED]\*

- Ornaments en ferraille rouillés et tombés au sol
- Contour de la sépulture et stèle en pierre partiellement détruits

**Section A n°030** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu  
Personne inhumée : Madame Octavie DEMESY épouse SARRAZIN.  
Aucun descendant ou successeur connu

- Mousse apparente
- Tombe non entretenue
- Débris de décorations funéraires (crucifie et fleurs artificielles)

**Section A n°042** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu  
Personne inhumée : inconnue.  
Aucun descendant ou successeur connu

- Croix en ferraille entièrement rouillée et menaçant de s'écrouler
- Entourage de la sépulture cassé

**Section A n°043** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu  
Personne inhumée : inconnue.  
Aucun descendant ou successeur connu

- Stèle tombée
- Entourage de la sépulture cassé

**Section A n°044** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu  
Personne inhumée : Alice JARDEZ.  
Aucun descendant ou successeur connu

- Ne reste que la semelle sans autre indication sur la/les personne(s) inhumée(s)

**Section A n°098** - Concession centenaire n° 313 - Délivrée le 09 octobre 1926

Concessionnaire originel : Madame SARRE veuve LEVAIN, domiciliée de son vivant à Ronchamp

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Tombale recouverte de mousse et décalée de la semelle
- Entourage supportant la tombale entièrement cassé, voir inexistant à certains endroits

**Section B n°069** - Concession perpétuelle n° 377 - Délivrée le 27 mai 1938

Concessionnaire originel : Arthur DEVAUX, domiciliée de son vivant à MAGNY DANIGON

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Sépulture partiellement ensevelie
- Entourage détérioré

**Section B n°071** - Concession perpétuelle n° 164 - Délivrée le 16 juillet 1909

Concessionnaire originel : Marie SARRAZIN épouse DIEZ.

Personne inhumée : Auguste DIEZ

Aucun descendant ou successeur connu

- Croix de la stèle et pierre cassées
- Sépulture partiellement ensevelie
- Reste débris de décorations funéraires

**Section B n°102** - Concession perpétuelle n° 132 - Délivrée le 27 octobre 1902

Concessionnaire originel : Jean CHARVET domicilié de son vivant 12 rue de Charbonne à PARIS (XII<sup>e</sup>).

Personnes inhumées : Famille CHARVET / MOUGENOT

Aucun descendant ou successeur connu

- Tombale recouverte de mousse et s'affaissant dangereusement
- Semelle supportant la tombale s'écroulant totalement
- Risque de glissement de la pierre sur la concession voisine

**Section B n°125** - Concession perpétuelle n° 866 - Délivrée le 10 août 1970

Concessionnaire originel : Emile OFFRE domicilié de son vivant rue de Belfort à RONCHAMP.

Personne inhumée : Madame DELAFOSSE - OFFRE

Aucun descendant ou successeur connu

- Croix en bois en décomposition sans autre ornement
- Trou en formation

**Section B n°157** - Concession cinquantenaire n° 1046 - Délivrée le 10 novembre 1977

Concessionnaire originel : Henriette TOURDOT domiciliée de son vivant route de Mourière à RONCHAMP.

Personne inhumée : Camille BALIN

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage de sépulture cassé
- Croix en bois en décomposition, posée au sol avec d'autres croix détériorées
- Reste débris de décorations funéraires

**Section B n°158** - Concession cinquantenaire n° 1047 - Délivrée le 10 novembre 1977

Concessionnaire originel : Henriette TOURDOT domiciliée de son vivant route de Mourière à RONCHAMP.

Personne inhumée : Clémence BALIN

Aucun descendant ou successeur connu

- Emplacement devenue inexistant

**Section C n°031 et 032** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue.

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage de la sépulture cassé et partiellement enseveli
- Présence de végétation

- Croix posée à même le sol

**Section C n°047** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu  
Personne inhumée : Monsieur Narcisse CZIESKI

Aucun descendant ou successeur connu

- Décorations funéraires déposée à même le sol, sans autre entretien

**Section C n°074** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Ornements en ferraille rouillés
- Contour en pierre cassé
- Débris de décorations funéraires
- Présence de végétation

**Section C n°099** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personnes inhumées : famille DEMESY / RIBAUD

Aucun descendant ou successeur connu

- Sépulture partiellement ensevelie
- Croix en pierre tombée et posée contre le reste de la stèle
- Pierres de l'entourage amassées en tas

**Section E n°007** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Contour en pierre cassé
- Ornements en ferraille partiellement rouillés
- Reste de jardinière en terre cuite dégradée

**Section E n°016** - Concession perpétuelle n° 266 - Délivrée le 15 septembre 1922

Concessionnaire originel : Jeanne PURCEY domiciliée de son vivant chez Monsieur CUENIN à MONTBÉLIARD.

Personne inhumée : Marcel PURCEY

Aucun descendant ou successeur connu

- Croix en ferraille partiellement rouillée et s'affaissant vers l'avant
- Trou en formation
- Débris de décorations funéraires

**Section G n°016** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : Léon et Marie JACQUOT

Aucun descendant ou successeur connu

- Stèle s'affaissant
- Contour en pierre cassés

**Section G n°021** - Concession perpétuelle n° 82 - Délivrée le 17 novembre 1894

Concessionnaire originel : Antoinette WALCH veuve BALLAY.

Personnes inhumées : famille WALCH / BALLAY / BOURCIER

Aucun descendant ou successeur connu

- Pierre tombale couverte de mousse et ne couvrant plus la totalité de la concession
- Entourage détérioré ne supportant plus la totalité de la tombale

**Section H n°063** - Concession centenaire n° 373 - Délivrée le 04 juin 1937

Concessionnaire originel : Joseph Alfred DEVAUX domiciliée de son vivant à Mourière à RONCHAMP.

Personnes inhumées : famille BRUNTZ / WUCHER / DEVAUX

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage en pierre et ferraille cassé et rouillé
- Stèle tombée au sol et en partie détruite
- Débris de décorations funéraires
- Présence de végétation

**Section J n°032** - Concession perpétuelle n° 176 - Délivrée le 13 octobre 1910

Concessionnaire originel : Edmond CLERGET et consort.

Personne inhumée : Madame TOILLON

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage métallique totalement rouillé et partiellement détruit
- Couverture en béton détérioré
- Croix en bois en décomposition
- Décorations funéraires abîmées

**Section K n°011** - Concession centenaire n° 432 - Délivrée le 04 mai 1946

Concessionnaire originel : François JEANSONIE domiciliée de son vivant à SÉZANNE (Marne).

Personnes inhumées : Anna et Jean JEANSONIE

Aucun descendant ou successeur connu

- Affaissement de la couverture en béton laissant apparaître un trou
- Entourage métallique totalement rouillé et partiellement détruit
- Stèle fragilisée et risquant de tomber

**Section K n°044** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Pierre tombale totalement détruite ne laissant place qu'à quelques cailloux
- Croix reposant au sol en mauvais état
- Décorations funéraires complètement détériorées

**Section K n°056** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personnes inhumées : Ernest BILLON et Abel GAVOILLE

Aucun descendant ou successeur connu

- Effondrement de la tombale laissant apparaître de nombreux trous où la végétation pousse
- Décorations funéraires complètement détériorées

**Section K n°059 – 060** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Sépulture en partie ensevelie
- Entourage cassé en divers endroits
- Croix cassées et posées à même le sol

**Section K n°062 bis** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Haut de la stèle en pierre effondrée et cassée
- Affaissement du pied de la stèle
- Entourage métallique rouillé et partiellement détruit dangereux
- Socle de l'entourage cassé

**Section T n°006** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personnes inhumées : famille PAUTOT / PILLARD

Aucun descendant ou successeur connu

- Tombale détériorée laissant apparaître un trou d'où sortent des tiges métalliques complètement rouillées et pouvant être dangereuses

**Section T n°064** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personnes inhumées : Mesdames Julie, Marie et Anna et Monsieur François SARRAZIN

Aucun descendant ou successeur connu

- Monument en pierre dégradé et cassé en certains endroits
- Entourage en pierre cassé
- Décorations funéraires détériorées

**Section T n°076** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : Monsieur Henri DONNET

Aucun descendant ou successeur connu

- Amoncèlement de décorations funéraires détériorées ou cassées
- Présence de végétation
- Concession non délimitée

**Section T n°077** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage en pierre cassé et disloqué
- Décorations funéraires détériorées et rouillées
- Présence de végétation

**Section T n°083** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Végétation et mousse en formation
- Centre de la tombale s'affaissant laissant apparaître un trou

**Section T n°088** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : Jules BINDLER, décédé le 02 octobre 1944 et Monsieur Aristide LOYOT

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage en pierre cassé et disloqué
- Dalle affaissée et cassée
- Décorations funéraires détériorées

**Section T n°123** - Certificat de notoriété du 27 novembre 2014 - Concessionnaire originel : inconnu

Personne inhumée : inconnue

Aucun descendant ou successeur connu

- Entourage cassé et rouillé tombant de l'entourage
- Décorations funéraires détériorées

*\* afin de respecter le droit à la vie privée, les coordonnées des descendants mentionnés dans la présente liste ont été dissimulées à leur demande. Le P.V. original est cependant disponible auprès du secrétariat de mairie.*

## **6 - Détermination de la durée d'amortissement de la participation au SIAEP suite au transfert du service de l'eau**

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la Trésorerie de CHAMPAGNEY qui a besoin d'une délibération déterminant la durée d'amortissement de la subvention versée annuellement au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de CHAMPAGNEY suite à la convention passée lors du transfert du service de l'eau, sachant que cette durée est fixée réglementairement à 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 30 ans la durée d'amortissement de la subvention versée annuellement au SIAEP.

## **7 - Décisions modificatives budgétaires**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à des rectifications des inscriptions budgétaires 2018, tant au budget "chaufferie" qu'au budget principal, pour les raisons suivantes :

- Concernant le budget chaufferie, l'emprunt prévu a été réalisé et le 1<sup>er</sup> remboursement trimestriel aura lieu le 31 octobre 2018. Ce remboursement n'ayant pas fait l'objet d'une inscription au budget primitif, il convient d'y remédier (665 € d'intérêts et 1 830 € de capital).

- Concernant le budget principal, trois modifications doivent être effectuées :

- 1- la participation versée pour la création de la SPL (10 000 €) n'étant pas imputée à l'article adéquat, de même que la subvention versée à la CCRC pour la voirie de la filature (30 000 €), il convient de rectifier les inscriptions ;
- 2- la participation de 50 000 € versée au SIAEP suite au transfert du service de l'eau devant être amortie sur 30 ans, soit 1 667 € par an, il faut passer des opérations d'ordre et prévoir les crédits correspondants ;
- 3- la DETR (38 202 €) et les amendes de police (3 907 €) perçues en 2017 ayant été imputées à des articles relatifs aux subventions amortissables alors que ces recettes ne le sont pas, il est nécessaire de les intégrer aux articles appropriés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (M. DEVILLERS ne prend pas part au vote), décide de modifier les inscriptions budgétaires ainsi qu'il suit :

#### Budget chaufferie

- DF 66111	⇒	+ 665 €
- DF 60221	⇒	- 665 €
- DI 1641	⇒	+ 1 830 €
- DI 2135	⇒	- 1 830 €

#### Budget principal

1-	- DI 27638	⇒	- 10 000 €
	- DI 261	⇒	+ 10 000 €
	- DI 2151	⇒	- 30 000 €
	- DI 2041512	⇒	+ 30 000 €
2-	- RI 28041582	⇒	+ 1 667 €
	- DF 6811	⇒	+ 1 667 €
	- DF 023	⇒	- 1 667 €
	- RI 021	⇒	- 1 667 €
3-	- DI 1331	⇒	+ 38 202 €
	- RI 1341	⇒	+ 38 202 €
	- DI 1332	⇒	+ 3 907 €
	- RI 1342	⇒	+ 3 907 €

## **8 - Informations de la Municipalité**

Le Maire informe les conseillers municipaux du résultat de l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres concernant le dossier "Création de trottoirs rue du Tram et rue des Mineurs" :

Le marché a été attribué à l'entreprise STPI de MAGNY DANIGON pour un montant de 84 990 € HT, soit 101 988 € TTC.

**Séance levée à 20 h 30.**